



PRÉFET DE L'EURE

Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi  
Pôle entreprise, emploi,  
économie

Rouen, le

24 AVR. 2015

Section Tourisme

Affaire suivie par Valérie DHOME

☎ 02 35 52 32 02

📠 02 35 52 32 32

✉ [valerie.dhome@direccte.gouv.fr](mailto:valerie.dhome@direccte.gouv.fr)

Le Préfet de l'Eure  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**ARRETE**

Objet : Arrêté portant classement de l'Office de Tourisme du Canton de Beuzeville

**VU :**

- les articles R.133-20 et suivants du code du tourisme ;
- la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;
- l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;
- l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010 ;
- la délégation de signature de Monsieur le Préfet du département de l'Eure au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute Normandie du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- la subdélégation de signature de Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute Normandie au chef du Pôle 3E du 3 septembre 2014.
- la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville en date du 24 novembre 2014;
- la demande du Président de la Communauté de communes du Canton de Beuzeville en date du 18 décembre 2014, en vue d'obtenir son classement en catégorie II.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'Office de Tourisme du Canton de Beuzeville est classé office de tourisme catégorie II.

**Article 2 :**

Ce classement est valable pour une durée de cinq ans.

**Article 3 :**

Le présent classement sera signalé par l'affichage d'un panneau réglementaire conforme au modèle déposé à la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

**Article 4 :**

Monsieur le secrétaire général de l'Eure, Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Haute-Normandie sont chargés de l'application du présent arrêté dont copie sera notifiée au président de la Communauté de communes du Canton de Beuzeville et sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département de l'Eure.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Régional Adjoint,  
Responsable du Pôle 3E,



Marc GLITA